



L'engagement d'intérimaires à l'administration communale fait débat à Étalle.

Recours au travail intérimaire

ÉTALLE Conseil communal

Le conseil communal stabulois a, parmi les 23 points à l'ordre du jour, débattu du recours aux travailleurs intérimaires.

Le point à l'ordre du jour sur le recours, par la Commune, au travail intérimaire, a attiré les médias locaux qui se sont empressés d'en faire leurs titres de « une » avant la séance du conseil. Ce n'est pas commun qu'une commune fasse appel aux services intérimaires pour trouver du personnel. On sait que c'est de plus en plus difficile de combler le départ de l'un ou l'autre. La déclaration qui a mis le feu aux poudres est celle de Dominique Wilkin, secrétaire régional CSC intersectoriel : « On découvre dans l'ordre du jour du conseil communal de ce vendredi l'intention du Collège de privatiser les services communaux en faisant appel aux services du privé. Cela est tout simplement inadmissible. Le rôle du secteur public est d'assurer les missions via le service public. Il conviendrait tout

d'abord de combler le grave déficit en personnel avant d'envisager cette privatisation, tout comme d'en discuter préalablement avec les organisations syndicales. » Suite à un contact entre les deux parties, une réunion est programmée le 18 octobre prochain.

Un quart de personnel en moins

Pour l'échevine Mélissa Hanus, il ne s'agit pas de privatiser le service public stabulois, a-t-elle expliqué en séance, mais de se laisser la possibilité de recourir à une agence intérim dans des situations de surcharge de services, de besoins urgents de prestations ou encore dans le cadre de remplacements.

« Il s'agit d'un marché d'un an, à l'issue duquel nous pourrions tirer les enseignements de ce type de services, souligne-t-elle. Notre préoc-

cupation première en tant que Commune mais également en tant qu'employeur est d'assurer un bien-être au travail par un effectif suffisant, mais aussi pérenne au sein de notre administration. » La conseillère écolo Lieve Van Buggenhout a analysé les chiffres et leur évolution depuis 2011. « La commune est passée de 56,5 ETP (équivalents temps plein) en 2011 à 43,75 ETP en 2020, c'est une diminution de 22,75 ETP ou encore de 22,56 %. Ce n'est pas anodin. Un quart de personnel en moins. »

Lieve Van Buggenhout défend le fait que ce n'est pas autorisé pour tout d'avoir recours à une agence d'intérim : « En effet, d'une part le recours au travail en intérim n'est autorisé pour une commune que dans le cas très précis du "travail exceptionnel" ». Ici, dans les postes de travail qui sont proposés, je

ne vois aucune fonction qui exerce du travail exceptionnel au regard de la législation. Soit pour du travail lors de foires, fêtes, congrès..., des traductions ou déménagements, enquêtes ou études de marché ou soit pour l'exécution momentanée de tâches



Nouvelle conseillère écolo
Marie-Sophie Burton a 27 ans et a grandi à Vance. Après un master en droit, elle est revenue étudier sur le campus d'Arlon les sciences et gestion de l'environnement. Durant ses études, elle s'est investie au sein d'Écolo J, un organisme de jeunesse qui sensibilise à l'écologie politique. Passionnée d'urbanisme et de mobilité douce, elle a commencé sa carrière comme avocate en droit de l'urbanisme avant de se réorienter pour travailler comme conseillère politique au Parlement wallon pour le groupe Écolo. P.S.

spécialisées. »

Les échanges entre conseillers sont de plus en plus pressants et chacun y va de son jugement, sans pour autant apercevoir une éclaircie.

La cheffe de la minorité insiste : « Je le répète : nous restons persuadées qu'une commune ne peut être forte et répondre aux besoins de sa population (qui finalement la paie tout de même pour réaliser cette tâche) que si elle dispose d'une administration forte. ».

Le groupe Écolo annonce un recours

C'est vrai à Étalle comme dans d'autres communes, il est difficile de recruter du personnel.

Cependant l'échevin Georges Gondon assure que dans le personnel actuel, deux employés viennent du système intérim et sont aujourd'hui des postes clés dans la commune.

Du côté de la minorité, on s'interroge sur le fait d'assurer une formation au personnel et de payer les gens au bon barème, en fonction du travail réalisé.

Cette phrase fait bondir le bourgmestre Henri Thiry : « L'échelle barémique a été discutée par les syndicats et elle est respectée. »

En conclusion, il y a un point de divergence. Au vote, 14 oui pour le service intérim contre 4 non. Du côté Écolo, on annonce qu'un recours sera déposé auprès des instances supérieures.

PIERRE SAUTÉ